

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'AHUILLE
DU 24 JANVIER 2017**

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres votants : 15

L'an deux mille dix-sept, le mardi 24 janvier, 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christelle REILLON, maire.

Etaient présents : Christelle REILLON, Olivier RICOU, Nadège CHESNEAU, Sylvie LANDELLE, Roger BOILEAU, Myriam COUSIN-MANCEAU, Géraldine BRICIER, Damien GUERET, Claudius BROCHARD, Valérie DUROY, Agnès PLANCHARD, Carine MEZIERE, Maud VINCHON-FAUCHER.

Absents/Excusés : Maurice AUBRY (pouvoir à Roger BOILEAU), Laurent AILLERIE, Ellen BARBEDETTE-RAVE (pouvoir à Myriam COUSIN-MANCEAU), Sébastien DESTAIS.

Secrétaire de séance : Maud VINCHON-FAUCHER.

Date de convocation : le 17 janvier 2017

Le compte rendu du 20 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

Voici l'ordre du jour :

1. Laval Agglomération : modification des statuts
2. Finances : ouverture des crédits, participation cadeau départ agent
3. Liste des marchés conclus N-1
4. Délibération modificative pour demande de subvention Contrat de Territoire
5. Personnel communal : Tableau des effectifs, recrutement animateurs saisonniers, remplacement responsable enfance/jeunesse
6. Projet Nutrissimo
7. Renouvellement convention avec l'Alerte Football
8. Zone du lavoir : choix des aménagements et financement
9. Travaux d'élagage
10. Communication : bulletin municipal, agenda trimestriel, plan et planimètre, charte de communication
11. Audit informatique
12. Règlement de la bibliothèque
13. Questions diverses

Ajout après le point 1 : Travaux d'éclairage public

[1- Modification des statuts de Laval Agglomération](#)

N°001/2017 - OBJET : Modification des statuts de Laval Agglomération

Selon la loi Notre au 1^{er} janvier 2017, les statuts des EPCI doivent être en conformité avec les dispositifs de cette loi concernant les compétences.

Conseil Municipal d'Ahuillé
Séance du 24 janvier 2017

A ce jour, la modification des statuts de Laval Agglomération n'avait pas été présentée en raison de l'éventuelle fusion avec la Communauté de Communes de Pays de Loiron, au 1^{er} janvier 2017. Cette fusion étant reportée au plus tard au 1^{er} janvier 2019, Laval Agglomération est dans l'obligation de procéder à la modification de ses statuts.

Il est apparu opportun dans ce cadre de « toiler » les statuts.

Les modifications apportées aux statuts, joints en annexe, concernent donc :

1) Les modifications suite à la loi Notre

Pour la compétence obligatoire, en matière de développement économique, la notion d'intérêt communautaire disparaît pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire et pour les actions de développement économique. La politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ainsi que la promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés, deviennent des compétences obligatoires.

2) Les modifications concernant les compétences qui ne sont plus exercées par Laval Agglomération

- Le Foirail de Laval
- L'abattoir public
- Le terrain de camping de Laval

3) Les modifications pour apporter des précisions à la compétence

- Hippisme : reformulation afin que ne soient pas exclues les aides aux équipements d'investissement
- Équipements touristiques d'intérêt communautaire : ajout des haltes fluviales. En effet lors de la modification des statuts en 2004, il a été omis de les indiquer alors qu'elles apparaissaient dans les statuts antérieurs. De même, Laval Agglomération prend en charge les pontons d'où l'intégration dans les statuts.
- N.T.I.C : reformulation pour intégrer la notion d'aménagement numérique et le Très Haut Débit.

4) Les modifications concernant le changement de type de compétence

- La création ou l'aménagement et l'entretien des réseaux de pistes cyclables, la participation aux investissements d'infrastructures routières structurantes d'intérêt national, régional ou départemental, deviennent des compétences facultatives et non obligatoires.
- Le Plan Local d'urbanisme devient une compétence obligatoire et non plus facultative.
- Le foncier, l'observation urbaine, les études d'aménagement s'inscrivent dans les compétences facultatives et non obligatoires.

Enfin, il est rappelé que les délibérations concernant la définition de l'intérêt communautaire, quand elles existent, sont toujours applicables.

La modification des statuts doit s'effectuer selon la procédure classique à savoir par délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'EPCI et des deux tiers des Conseils Municipaux des Communes représentant plus de la moitié de la population totale, ou de la moitié des Conseils Municipaux représentant les deux tiers de la population totale. Le Conseil Municipal de chaque Commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la Commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. Ensuite le préfet arrête les nouveaux statuts.

Ceci exposé, il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-17 et L5216-5,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite loi Notre,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la modification des statuts de Laval Agglomération, Que le projet de modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Laval est annexé à la présente délibération,

Le Conseil Municipal **DÉLIBÈRE** :

Article 1 : Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les modifications statutaires liées au toilettage des compétences de Laval Agglomération. Les nouveaux statuts, joints en annexe, sont adoptés.

Article 2 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet effet.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

2- Ajout à l'ordre du jour : Travaux d'éclairage public

Madame LANDELLE, Adjointe, rappelle que le Conseil Municipal a décidé, par délibération du 30 août 2016 de transférer la compétence « maintenance éclairage public » au SDEGM à compter du 1^{er} janvier 2017.

Par directive européenne, depuis le 13 avril 2015, il est interdit de mettre sur le marché des lampes à vapeur de mercure, des lampes mixtes et certaines lampes sodium haute pression (SHP) de 1^{ère} génération et de faible efficacité.

98 lanternes mercure ont été recensées sur la Commune. Elles ne pourront plus être dépannées par le SDEGM dorénavant.

Aussi, le SDEGM accompagne exceptionnellement, au taux de 40 %, le remplacement des lanternes mercure et propose un devis pour le remplacement de 98 lanternes mercure par des lanternes de type Axia Led 68 w, le remplacement de 25 consoles, la fourniture de 3 horloges astronomiques. Le devis s'élève à 56 545 €, y compris le dossier d'étude et le contrôle à posteriori.

De plus, une convention entre Laval Agglomération et l'Etat octroie une aide de 15 % pour les économies d'énergie d'éclairage public dans le cadre de l'action « territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEP CV) ». La Commune d'Ahuillé est éligible à ce fonds.

Ces subventions déduites, il resterait à la charge de la Commune la somme de 27 702 €.

Le Conseil Municipal est conscient de l'opportunité de profiter des subventions actuelles pour effectuer ces travaux. Du point de vue technique et financier, la question se pose de la programmation de ces travaux soit totale en 2017, soit pluriannuelle, soit au fil de l'eau.

Après vote à main levée :

- 8 élus votent pour une réalisation totale en 2017 de ces travaux, à voir pour les financer par un prêt-relais si nécessaire
- 6 élus votent pour une programmation pluriannuelle
- 1 élu vote pour un remplacement au fil de l'eau.

N°002/2017 - OBJET : Travaux d'éclairage public

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du projet d'éclairage public relative au dossier n° EP-16-002-15.

Elle précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier, les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Le SDEGM propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Eclairage public :

Estimation HT des travaux	Participation de la Commune (60 % du montant HT des travaux)	Frais de maîtrise d'œuvre 4 %	Montant total à la charge de la Commune
57 000 €	34 200 €	2 280 €	36 480 €

Le SDEGM finance cette opération à hauteur de 40 % du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre constituent la participation à charge de la Commune.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par le SDEGM.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la Commune.

A la clôture de l'opération, le SDEGM communiquera la participation calculée au coût réel des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par le Syndicat.

Ces explications entendues et après délibération,

Le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** le projet et de contribuer aux financements proposés par le SDEGM selon le choix arrêté ci-dessous :

Application du régime général :

<input type="checkbox"/>	A l'issue des travaux, versement en capital de la participation correspondant aux travaux d'éclairage public d'un montant de :	36 480 €	Imputation budgétaire en section dépense de fonctionnement au compte 6554
--------------------------	--	----------	---

Application du régime dérogatoire

<input checked="" type="checkbox"/>	A l'issue des travaux, acquittement en capital des travaux d'éclairage public sous forme d'un Fonds de Concours d'un montant de :	36 480 €	Imputation budgétaire en section dépense d'investissement au compte 20415
-------------------------------------	---	----------	---

- **D'INSCRIRE** à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

3- Finances : Cadeau de départ d'un agent

N° 003/2017- OBJET : Cadeau de départ d'un agent

Le Conseil Municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité, de donner pouvoir à Madame le Maire pour mandater la somme de 500 €, à l'agence de voyage Thomas Cook Voyages, au titre de participation au cadeau de départ d'un agent de maîtrise principal, M. Thierry SALMON, qui mute à Laval Agglomération.

4- Marchés Publics : Publication de la liste des marchés conclus en 2016 sur la Commune d'Ahuillé

N° 004-2017- OBJET : Publication de la liste des marchés conclus en 2016 sur la Commune d'Ahuillé

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une liste récapitulant l'ensemble des marchés publics conclus au titre de l'année précédente doit être publiée au cours du premier semestre de chaque année sur un support, conformément à l'article 133 du Code des Marchés Publics 2006 issu du décret modifié n°2006-975 du 1^{er} août 2006 art.8.

Les modalités d'application de cette obligation ont été définies par l'arrêté du 21 juillet 2011.

Pour les marchés conclus en 2016, sont ainsi regroupés les marchés dont le montant est compris à partir des tranches suivantes (art.1) :

- Montant égal ou supérieur à 20 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT
- Montant égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur aux seuils de procédure formalisée
- Montant supérieur ou égal aux seuils de procédure formalisée

La liste des marchés présentée, conformément à l'article 1 de l'arrêté, comporte au moins les indications suivantes : objet et date du marché, nom de l'attributaire et code postal.

De 20 000 € HT à 89 999 € HT

- Travaux de construction d'un city stade –marché notifié le 21 septembre 2016 à S.D.U 56 500 Locminé
- Travaux de voirie – marché notifié le 12 avril 2016 à Eurovia 53000 Laval

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la publication de cette liste des marchés publics conclus en 2016,
- **AUTORISE** Madame le Maire à faire cette publication par voie d'affichage en Mairie.

5-Délibération modificative pour demande de subvention Contrat de Territoire

N°005/2017 – OBJET : Demande de subvention au titre du Contrat de Territoire –part communale 2016-2021 pour le terrain multisports et préau : délibération modificative à la délibération n°127/2016 du 24 novembre 2016

Madame le Maire fait savoir qu'à la délibération du 24 novembre 2016, sollicitant une subvention au titre du Contrat de Territoire, part communale, était joint un plan de financement qui a, depuis, évolué grâce à l'obtention d'une subvention de la CAF et d'un prêt sans intérêt de la CAF. Elle présente donc le nouveau plan de financement qui entraîne une demande de fonds moins importante au titre du Contrat de Territoire sur ce projet, permettant ainsi de financer un autre projet éligible.

Descriptif du projet : Madame le Maire rappelle que la construction d'un city stade et d'un préau près du terrain de tennis, à l'arrière de la rue de Concise est une démarche communale d'animation de rue visant à capter et accompagner les enfants, les jeunes et les familles, d'une manière générale, qui souhaitent pratiquer un sport en dehors de tout cadre. L'objectif est, par là-même, d'améliorer le lien social dans le cœur du bourg et de favoriser la pratique sportive tout en proposant un équipement de proximité pour les écoles et les associations. La surface actuelle en enrobé supprime les coûts de terrassement. Le retrait par rapport aux voies de circulation routière sécurise l'usage par les enfants. Cet équipement, très attendu des familles, participera à l'animation de notre territoire rural.

Calendrier prévisionnel de réalisation : les travaux du city stade ont été réalisés au mois de décembre 2016 par l'entreprise SDU. Le préau pourra être réalisé par le personnel technique communal.

City Stade		Dépenses HT	Recettes
Coût total de l'investissement (estimation)		54 772,40 €	
contrat de territoire - volet communal			22 000,00 €
CAF subvention			11 720,00 €
Réserve parlementaire			5 000,00 €
Autofinancement			4 332,40 €
Total		54 772,40 €	43 052,40 €
CAF prêt			11 720,00 €
			54 772,40 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** le plan de financement ci-dessus présenté,
- **SOLLICITE** un versement partiel de 22 000 € près du Conseil Départemental au titre du Contrat de Territoire – part communale
- **AUTORISE** Madame le Maire à déposer le dossier et à signer les documents nécessaires.

6 - Personnel communal : tableau des effectifs, recrutement animateurs saisonniers, remplacement responsable enfance/jeunesse

N°006/2017 - OBJET : Tableau des effectifs

Compte-tenu de la mutation d'un agent de maîtrise principal, à temps complet, vers Laval Agglomération au 1^{er} janvier 2017,

Compte-tenu du recrutement au 22 février 2017 d'un adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe, à temps complet, qui prépare le concours de Rédacteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- La suppression du poste d'agent de maîtrise principal à temps complet au 31/12/2017,
- Le maintien du poste de rédacteur principal 2^{ème} classe.

VALIDE le tableau des effectifs ci-après :

TABLEAU DES EMPLOIS ET EFFECTIFS COMMUNE D'AHUILLE au 1er janvier 2017

Date délib création poste	Libellé fonction	Tps travail en centième	Filière	Cat	Grade agent qui occupe le poste	statut	position	temps
24/01/2014	Secrétaire de mairie	35	adm	B	Rédacteur principal 2ème classe	titulaire	activité	100%
24/11/2016	Secrétaire de mairie	35	adm	C	Adj. Adm. 1ère cl	titulaire	activité	100%
30/03/2006	Adjoint Administratif	35	adm	C	Adjoint Administratif	titulaire	activité	100%

12/04/2013	Adj. Techn. ppal 1ère cl	35	tech	C	Adj. Techn. ppal 1ère cl	titulaire	activité	100%
01/06/2006	Adjoint Technique	35	tech	C	Adjoint Technique	titulaire	activité	100%
26/02/2009	Adjoint Technique	35	tech	C	Adjoint Technique	titulaire	activité	100%
25/11/2013	Adj. Tech ppal 2ème cl	35	tech	C	Adj. Tech ppal 2ème cl	titulaire	activité	100%

Conseil Municipal d'Ahuillé
Séance du 24 janvier 2017

07/07/2016	Adjoint Technique	13,3	tech	C	Adjoint Technique	contractuel	activité	38%
07/07/2016	Adjoint Technique	4,29	tech	C	Adjoint Technique	contractuel	activité	12%
	Adjoint Technique	32,82	tech	C	Adjoint Technique	titulaire	activité	94%
	Adjoint Technique	25	tech	C	Adjoint Technique	titulaire	activité	71%
	Adjoint Technique	25,16	tech	C	Adjoint Technique	titulaire	activité	72%
	Adjoint Technique	26,12	tech	C	Adjoint Technique	titulaire	activité	75%
	Adjoint Technique	18,72	tech	C	Adjoint Technique	titulaire	activité	53%
	Adj. Tech ppal 2ème cl	30,46	tech	C	Adj. Tech ppal 2ème cl	titulaire	activité	87%
	Adjoint Technique	27,3	tech	C	Adjoint Technique	titulaire	activité	78%
	Adjoint Technique	31,02	tech	C	Adjoint Technique	titulaire	activité	89%
21/12/2011	Adjoint Technique	18	tech	C	Adjoint Technique	titulaire	congé parental	47%
	Adjoint Technique	27,06	tech	C	Adjoint Technique	titulaire	activité	77%
09/12/2010	Adjoint Animation	35	anim	C	Adjoint Animation	titulaire	activité	100%
	Adjoint Animation	32,66	anim	C	Adjoint Animation	titulaire	activité	93,31 %
07/07/2016	Adjoint Animation	34,26	anim	C	Adjoint Animation	contractuel	activité	97,89 %
	Adjoint Animation	27,03	anim	C	Adjoint Animation	titulaire	activité	77,23 %
27/10/2015	Educateur Principal de Jeunes Enfants	10,09	medico -sociale	B	Educateur Principal de Jeunes Enfants	titulaire	activité interco m.	28,82 %

N° 007/2017 - OBJET : Recrutement par contrat dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activités pour les vacances scolaires de l'année 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L2121-29,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en son article 34, article 3 paragraphe 2,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Madame le Maire propose d'autoriser le recrutement de 1 à 7 animateurs selon les périodes des vacances scolaires et en fonction des effectifs. Un bilan sera présenté au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'autoriser le recrutement de 1 à 7 animateurs selon les périodes scolaires et en fonction des effectifs
- **DIT** que les animateurs seront rémunérés conformément à la délibération n° 81/2015 du 24 septembre 2015 selon un salaire brut journalier
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés seront inscrits au Budget Primitif 2017, chapitre 64.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ces contrats.

Recrutement pour le remplacement de la responsable Enfance/Jeunesse

Mme CHESNEAU, Adjointe, fait savoir que Mademoiselle Clémence LE BERTRE a été recrutée du 30 janvier 2017 au 31 juillet 2017 en tant que responsable Enfance/Jeunesse pour remplacer Anaïs VETTER qui n'a pas été remplacée (arrêt maladie démarré le 2 janvier 2017 jusqu'au 21 mars 2017). Le congé maternité d'Anaïs VETTER démarre le 22 mars 2017 jusqu'au 12 juillet 2017 inclus. Ses congés seront pris à la suite pour un retour le 16 août ou le 21 août 2017 suivant l'organisation ou non de l'ALSH intercommunal.

7- Programme d'éducation alimentaire Nutrissimo

N° 008/2017 – OBJET : programme d'éducation alimentaire Nutrissimo

Madame Chesneau, Adjointe, présente le programme Nutrissimo qui est un programme d'éducation alimentaire destiné aux écoles primaires.

Lancé depuis septembre 2014, cet ambitieux programme d'éducation nutritionnelle, entièrement gratuit, est né de l'initiative de 3 fondations investies dans l'éducation à la santé : la Fondation PiLeJe, l'Institut Pasteur de Lille et la Fondation Bel.

Pourquoi Nutrissimo Junior ?

- Les enjeux d'une alimentation équilibrée chez l'enfant sont multiples :
 - permettre une croissance harmonieuse et un développement optimal,
 - prévenir certaines pathologies à moyen et long termes et éviter les troubles et carences alimentaires...
- Or, seuls 9 % des enfants, de 3 à 14 ans, consomment les 5 portions de fruits et légumes recommandés quotidiennement (Crédoc, 5-11-2011).
- Si aujourd'hui, la plupart des enfants ne savent pas identifier ce qu'ils mangent, instaurer un parcours éducatif en matière d'alimentation est primordial pour leur permettre d'adopter une alimentation variée : tel est le but de Nutrissimo Junior, programme proposé gratuitement par la Fondation PiLeJe, l'Institut Pasteur de Lille et la Fondation Bel.

4 axes d'interventions dans le cadre scolaire :

1. Pour les enfants

« A la découverte des fruits et des légumes - et si tu mettais de la couleur dans ton assiette ». Il s'agit d'un atelier-débat interactif destiné aux 7/11 ans et animé par un médecin. Il réunit les élèves d'une ou plusieurs classes, d'un ou plusieurs établissements de la ville, pendant 1 heure, afin de les sensibiliser sur les liens entre alimentation et santé.

2. Pour les écoles

Mise à disposition d'un jeu éducatif unique et innovant.

Un jeu de plateau, développé par le service Nutrition de l'Institut Pasteur de Lille, qui fait voyager les enfants à travers les différents univers de l'alimentation et de l'activité physique. L'objectif est d'éveiller leur curiosité et d'influencer positivement leur comportement alimentaire en les amenant à s'intéresser au contenu de leur assiette.

3. Pour le personnel scolaire et périscolaire ainsi que les chefs de cuisine

Organisation d'une demi-journée de formation animée par une diététicienne formée à l'Institut Pasteur de Lille. Cette demi-journée permet de délivrer les connaissances actuelles en nutrition et ainsi de favoriser leur transmission par l'ensemble du personnel scolaire auprès des élèves.

4. Pour les parents

Distribution de guides nutritionnels :

Un livret édité par la Fondation PiLeJe : « Je me sens bien dans mon assiette » contient des conseils simples et pratiques pour adopter une alimentation favorable à la santé et au bien-être. Possibilité d'organiser une conférence de sensibilisation auprès des parents.

Les prochaines actions : 3 temps forts

- Une intervention d'une heure pour les 2 écoles.
- Une formation de 3h30 pour les agents restaurant scolaire et les agents accompagnant les enfants de la maternelle pendant le repas.
- Une conférence pour les parents

Ceci exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE** son accord à la mise en place de ce programme
- **DONNE** mandat à Madame le Maire pour signer toute pièce à venir.

8-Renouvellement convention avec l'Alerte Football

N°009/2017- OBJET : Signature d'un avenant à la convention avec l'Alerte Football

Par convention du 24 février 2016, la Commune a mis à disposition de l'Alerte Football, un adjoint d'animation durant 1 H 30 par semaine, selon un planning défini, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016. Cette mission a été confiée à Antoine GILLE qui entraînait les jeunes licenciés de catégories U7 et U9, à la satisfaction de l'association.

Suite à la demande du club, il est proposé de signer un avenant à cette convention pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017, auquel sera annexé un nouveau planning d'intervention sur la base de 1 H 30 le mercredi sauf vacances scolaires.

Pour la nouvelle saison sportive en septembre 2017, il est demandé à l'Alerte Football de présenter ses demandes avant fin mars 2017.

Après débat, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **DONNE** son accord à la signature de cet avenant
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour le signer, ainsi que le planning.

9-Zone du lavoir : choix des aménagements et financement

Madame LANDELLE, Adjointe, présente les propositions retenues par la Commission « zone du lavoir », afin que le projet soit présenté au Syndicat de Bassin du Vicoin.

		Budget estimé
Aménagement biodiversité	mares, étrepape	6 330€
Aménagement paysager	Arbres, verger, bi-cross, 2 tables pique-nique sur dalle béton, agrès	7 150 €
Cheminement	Platelage en chêne 40 m et cheminement stabilisé	15 100 €
Aménagement pédagogique	Panneaux	6 550 €
TOTAL PROJET ESTIME		35 130 €

Après cet exposé, le Conseil Municipal donne son accord à ces orientations, sauf une élue qui vote contre la proposition de créer un terrain de bi-cross dans le site. La décision du Conseil Municipal sera transmise au Syndicat de Bassin du Vicoin.

Pour poursuivre la réflexion, la commission propose les directions suivantes :

- Animation du verger : faire appel à des ressources communales (M. DUROY) + L'association « La Bolée de Concise »
- Panneaux pédagogiques : échange à envisager avec Maryline BRUNET
- Gestion de l'espace, comment ?
- Terrain de bi-cross : voir les exemples de Quelaines, Laigné, Le Genest St Isle, St Germain Le Fouilloux
- A ajouter l'éclairage de la zone : mâts ou bornes ou murets avec lampes intégrées. Exemples : La coulée verte à Louverné, St Denis d'Anjou
- Intégrer les scolaires dans le projet

10-Travaux d'élagage

Le Conseil Municipal **VALIDE** le devis d'élagage de l'entreprise DOBAIRE Damien PAYSAGES d'Athée

- Rue de Poitou et Flandres Dunkerque : 1215 € HT
 - Terrain de pétanque Flandre Dunkerque : 600 €
 - Derrière l'église : 675 € HT
- Soit 2490 € HT et 2988 € TTC

L'abattage de 2 chênes, rue du Cormier et rue de la Pierre du Fau est reporté à 2018.

Une réflexion s'engage sur la question des terrains de pétanque mis à disposition du Club de l'Amitié. Il est décidé de voir avec l'association quels sont ses souhaits en priorité car les différents sites (terrains du square, terrains à l'arrière de la salle des sports, terrain près du local cyclo) nécessitent des aménagements.

11 – Communication : bulletin municipal, agenda trimestriel, plan et planimètre, charte de communication

Monsieur RICOU, Adjoint, présente les travaux de la commission « Communication »

Bulletin municipal

Il est décidé, par 13 voix pour et 2 abstentions, la parution d'un bulletin en mars consacré aux informations générales Mairie et un second début juillet consacré aux associations.

Les différents devis sont présentés :

Charpentier	Portobello	ACAT	
7321.20	3613.38	3851.95	Sans FBM
	4084.85		Avec FBM

Le devis Portobello, avec le brochage réalisé par FBM, est retenu pour 4 084.85 €.

Agenda trimestriel

Afin de mieux communiquer sur les animations de la commune, la commission communication met en place un agenda trimestriel qui sera matérialisé ainsi :

- Totem : 3 lieux stratégiques dans la commune (à voir sur place), totem réalisé par AG PUB, Zone de la Gauffrie à Laval. Coût : 54 € TTC
- Affiches A3 : Lemonnier Dubourg, Lavandières, salle des sports, espace jeunesse, bibliothèque, Bar de la Poste
- Site internet : Affiche à télécharger
- Marque-pages : boulangerie, épicerie, mairie, bibliothèque

Cette action est validée.

Il n'y aura pas de réunion publique avec la population mais des rendez-vous de quartiers de 10 à 12 H les samedis 8 avril, 3 juin, 9 septembre, 28 octobre 2017.

Plan et planimètre

La livraison du plan est prévue le 10/03/2017 et du planimètre le 27/03/2017

- Présentation de la commune : 1 graphique avec pictogrammes
- Liste des artisans/commerçants
- Liste des coordonnées des services publics et professions de santé
- Liste des lieux-dits : différencier les exploitations agricoles

Conseil Municipal d'Ahuillé
Séance du 24 janvier 2017

- Liste des rues
- Encarts publicitaires
 - Plan ville : indication borne recharge électrique + city stade + distributeur de billets + défibrillateurs + points d'apports volontaires + WC public + déchetterie + bâtiments ou équipements publics + le Bar de la Poste
 - Plan campagne avec les 2 circuits de randonnées + Kerbrune
 - Photos : La pierre du Fau, le château de la Roche, la mairie et l'espace jeunesse, la campagne, le ruisseau de la Provosterie (lavoir)

Charte de communication

Création de documents à utiliser pour la communication de la mairie. Concerne :

- Les diaporamas
- Les affiches A4
- L'agenda
- Les contrats

12 – Audit informatique

Olivier RICOU, Adjoint, a rencontré Loïc Paré de Laval Agglo le 16 janvier 2017, avant d'engager un diagnostic informatique. Un technicien de Laval Agglo va passer pour réaliser un inventaire de nos équipements informatiques. A partir de l'état des lieux (école Suzanne Sens, Mairie...) pourra être défini un plan d'investissement pluriannuel.

13-Règlement de la bibliothèque

La bibliothèque d'Ahuillé, dont la mise en réseau est effective depuis le 1^{er} janvier 2017, est intégrée dans « LA bib », le réseau des bibliothèques de Laval Agglomération.

L'équipe des bénévoles a travaillé à l'établissement d'un règlement intérieur qui définit :

- Les dispositions générales
- Les règles d'inscription
- Les règles du prêt
- Les recommandations et interdictions
- Les modalités d'application du règlement
- Les modalités particulières
 - sur le nombre de documents empruntés et sur la durée du prêt
 - Les modalités de réservation
 - Le retour des documents
 - Les pénalités en cas de retard
 - Les pénalités en cas de carte perdue

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VALIDE** le règlement intérieur de la bibliothèque.

14-Questions diverses

Compte rendu des décisions du Maire en exécution de la délégation du Conseil (délibération n° 87/2014)

Droit de préemption :

Référence cadastrale	Surface	Adresse	Décision	date
C398 C400	01a 26ca 02a 45ca	8 rue JB. ROBIN 2 rue JB. ROBIN	Renonciation	5/1/2017
C1956	7 a 08	Le champ du Friche	Renonciation	20/1/2017
C1957	6 a 40	Le champ du Friche	Renonciation	20/1/2017
C1958	7 a 74	Le champ du Friche	Renonciation	20/1/2017

Permis d'exploration minière sur 26 communes de la Mayenne, information aux élus : l'Association Pays de Loiron Environnement propose de présenter ce projet de prospection minière avant une réunion de Conseil Municipal. Il est décidé d'envoyer l'information à chaque Conseiller Municipal.

L'Alerte Randonnée Pédestre tient son Assemblée Générale le 12 février. Cette information sera envoyée par courriel au Conseil Municipal.

Lancement **des contrats de ruralité** : aide à l'investissement

Bureaux de vote Elections présidentielles 23 avril et 7 mai : ouverture de 8h00 à 19h00

Agenda :

- 26/01 : Apéritif G Chevrollier (Mairie)
- 26/01 : Conseil d'école
- 28/01 : Rdv Jumelage/jeunes
- 29/01 : repas un dimanche entre nous
- 02/02 : Rdv Syndicat de Bassin du Vicoin
- 03/02 : Rdv CAUE
- 13/02 : Commission finances (élargie)
- 14/02 : Commission communication

- **23/02 : Conseil municipal**

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTEES

Délibération n°001/2017/001 – Modification des statuts de Laval Agglomération

Délibération n°002/2017/003 – Travaux d'éclairage public

Délibération n°003/2017/004 - Cadeau de départ d'un agent

Délibération n°004/2017/005 - Publication de la liste des marchés conclus en 2016 sur la Commune d'Ahuillé

Délibération n°005/2017/006 – Demande de subvention au titre du Contrat de Territoire –part communale 2016-2021 pour le terrain multisports et préau. Délibération modificative à la délibération n° 127/2016 du 24 novembre 2016

Délibération n°006/2017/006 – Tableau des effectifs

Délibération n°007/2017/007 – Recrutement par contrat dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité pour les vacances scolaires de l'année 2017

Délibération n°008/2017/008 – Programme d'éducation alimentaire Nutrissimo

Délibération n°009/2017/009 – Signature d'un avenant à la convention avec l'Alerte Football

Séance du 24 janvier 2017
Délibérations prises de
n°001 à 009/2017

NOM	PRENOM	SIGNATURE
Christelle	REILLON	
Olivier	RICOU	
Nadège	CHESNEAU	
Sylvie	LANDELLE	
Roger	BOILEAU	
Maurice	AUBRY	Excusé - pouvoir
Sébastien	DESTAIS	Absent excusé
Agnès	PLANCHARD	
Myriam	COUSIN- MANCEAU	
Ellen	BARBEDETTE- RAVE	Excusée - pouvoir
Claudius	BROCHARD	
Laurent	AILLERIE	Absent excusé
Géraldine	BRICIER	
Carine	MEZIERE	
Valérie	DUROY	
Maud	VINCHON- FAUCHER	
Damien	GUERET	